



En Algérie, l'handicapé est souvent source de marginalisation, voir d'oubli.

Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, pour prendre en charge cette population en difficulté (centre d'hébergement, école spécialisée, rente), leur insertion dans la vie publique demeure précaire, presque incertaine. En état de dépendance, les handicapés doivent jouir pleinement de leurs droits.

La vision de l'handicapé doit changer, il doit être respecté en tant qu'être humain capable d'exercer ses droits capable d'apporter son appui à la communauté, au pays.

La politique sociale doit prendre en considération tous ces aspects pour rendre à l'handicapé sa dignité, doté de droits indivisibles et interdépendants.

Leur dignité d'être humain doit être mise en avant. Ils attendent d'être reconnus comme des êtres humains à part entière■

Nadia Aït Zaï

Sommaire

■ EVÉNEMENT

02

OUVERTURE DU CENTRE RESSOURCES
DE L'INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE LA PETITE ENFANCE

"LE PARLEMENT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE"
QUELLES PERSPECTIVES DE COMPLÉMENTARITE

■ DOSSIER

06

STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES
DE LA POPULATION HANDICAPÉE EN ALGÉRIE RGPH-1998

POEME - RENDEZ MOI MON ENFANCE

LOIS ET CONVENTIONS INTERNATIONALES
LES RÈGLES POUR L'ÉGALISATION DES CHANCES DES HANDICAPÉS

QU'EN EST-IL DU DROIT ALGÉRIEN?

■ FLASH INFOS

27

PRODUIRE DES JOURNAUX EN MILIEUX SCOLAIRE ET ASSOCIATIF

L'IMPACT DE LA VIOLENCE FAMILIALE SUR LES ENFANTS

FORUM SUR LES SOINS DES PRÉMATURÉS PAR LA MÉTHODE «MÈRE KANGOUROU»

■ ECHOS

34

HANDICAP INTERNATIONAL PROGRAMME ALGÉRIE BILAN D'ACTIVITÉ 2005

■ VIE ASSOCIATIVE

42

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES HANDICAPÉS MOTEURS

L'ONG EN FAVEUR DU WOMEN'S EMPOWMENT

■ DÉTENTE

48

Sommaire